



1 Véhicules non assujettis au péage : inscription

- 2 I. Demandeur
- 3 Veuillez remplir complètement ce formulaire. Si vous n'avez pas accès à un PC, une tablette ou un smartphone, veuillez écrire lisiblement en lettres majuscules. Les champs obligatoires sont marqués d'un *.
- 4 Données client
- 5 Entreprise (avec forme juridique) ou nom
- 6 Numéro MB (si existant)
- 7 Adresse
- 8 Rue, numéro
- 9 Boîte postale
- 10 Code postal
- 11 Ville
- 12 Pays
- 13 Site Web
- 14 Personne à contacter
- 15 Titre
M.
Mme
- 16 Nom, prénom
- 17 Téléphone (indiquer l'indicatif de zone ou du pays)
- 18 Fax (indiquer l'indicatif de zone ou du pays)
- 19 E-Mail
- 20 II. Demande d'inscription
- 21 Les véhicules ou véhicules articulés suivants doivent être inscrits comme non soumis au péage.
Page à photocopier si nécessaire
- 22 Véhicule
- 23 Code du pays
- 24 Numéro d'immatriculation du véhicule à moteur
- 25 Type de véhicule et de châssis
- 26 PTAC du véhicule motorisé à partir de 7,5 t
- 27 Oui / Non
- 28 N° d'immatriculation, le cas échéant, de la remorque attelée en permanence au véhicule (l'inscription séparée des remorques n'est pas possible)
- 29 Motif d'inscription (cf. récapitulatif page 4)
- 30 Autre véhicule (8n), merci de décrire ici
- 31 Durée d'inscription inférieure à 2 ans souhaitée ?
- 32 Oui, jusqu'au (JJ.MM.AAAA)
- 33 Veuillez penser à fournir une photocopie du certificat d'immatriculation volet I et, le cas échéant, d'autres pièces justificatives (cf. p. 4) pour chaque véhicule.
- 34 III. Déclaration
- 35 J'affirme que
- je suis le détenteur des véhicules motorisés mentionnés et que chaque véhicule respecte en permanence et non temporairement les conditions d'exonération dans l'intervalle d'inscription sélectionné ;
 - l'aspect extérieur du véhicule motorisé reflète parfaitement son usage lorsqu'un motif d'inscription parmi les chiffres 1, 2a et 3 à 7 a été donné ;
 - le véhicule présente une structure qui n'est pas conçue pour le transport de marchandises pour compte d'autrui ou pour compte propre de l'entreprise et il n'est pas exploité à cette fin lorsqu'un motif d'inscription parmi les chiffres 8-10 a été donné. En raison de ses caractéristiques de construction (type de véhicule et de châssis), le véhicule n'est pas conçu pour le transport de marchandises et n'est pas utilisé à cette fin au sens de §1 de la loi allemande sur le transport de marchandises (GüKG). Si le véhicule est utilisé pour le transport de marchandises pour compte d'autrui ou pour compte propre de l'entreprise, il est exclu de l'inscription au titre de véhicule exonéré.
- 36 Je sais que
- je suis moi-même responsable de l'exactitude effective et juridique des données (principe de l'auto-déclaration) ;
 - l'inscription est établie pour une durée maximale de deux ans et que je suis dans l'obligation d'informer immédiatement Toll Collect en cas d'éventuel changement (p. ex. modification d'inscription ou désinscription) ou de disparition des conditions d'exemption pour chaque véhicule ;
 - l'inscription des véhicules ou véhicules articulés que j'ai mentionnés ne signifie pas automatiquement une reconnaissance juridique de l'exemption de péage par Toll Collect ou l'Office fédéral du transport de marchandises (BAG).
- 37 Je reconnais avoir connaissance que
- les services compétents sont en droit de vérifier à tout Moment l'exactitude de mes déclarations,
 - le défaut ou retard de paiement du péage, intentionnel ou par négligence, est passible d'une amende d'un montant maximal de 20 000 € et que toute tentative avérée de fraude (art. 263 du Code pénal allemand) peut entraîner une peine de cinq ans d'emprisonnement ou une amende et que la redevance non perçue sera mise en recouvrement.
- 38 Je soussigné certifie que tous les renseignements sont complets et exacts.
- 39 Toll Collect ne va collecter, traiter et exploiter les données que j'ai transmises dans le cadre de cette demande qu'à des fins d'inscription dans la liste des véhicules exonérés du péage obligatoire. Pour ce faire, Toll Collect va également transmettre à l'Office fédéral du transport de marchandises (BAG) les données, y compris les documents présentés séparément. J'accepte que Toll Collect traite et exploite les données collectées dans le cadre de cette demande. J'accepte en outre que Toll Collect transmette ces données à l'Office fédéral du transport de marchandises (BAG).
- 40 Je sais que je peux révoquer cet accord à n'importe quel moment avec effet pour l'avenir. Veuillez adresser votre révocation par e-mail à l'adresse : Mautbefreiung@toll-collect.de, l'envoyer à Toll Collect GmbH, Kontrollcenter, Postfach 11 03 29, 10833 Berlin, Allemagne, ou la faxer au numéro +49 30 74077 7332.
- 41 Lieu, date
- 42 Signature et cachet de la Société s'il y a lieu
- 43 Veuillez envoyer le formulaire portant une signature valide et le cachet de l'entreprise ainsi que tous les documents par e-mail à l'adresse : Mautbefreiung@toll-collect.de
Nous vous prions de ne pas dépasser la taille de 5 Mo pour les pièces jointes. Vous pouvez également envoyer les documents par la poste à l'adresse suivante :
Toll Collect GmbH
Kontrollcenter
Postfach 11 03 29
10833 Berlin
Allemagne
ou les faxer au numéro suivant : +49 30 74077 7332
- 45 IV. Annexe motifs d'inscription (merci de ne pas renvoyer)
- 46 Veuillez saisir le motif d'inscription pour chaque véhicule sur la page 2 (champ 29).
- 47 N°
- 48 Type de véhicule
- 49 Pièces justificatives (toujours joindre une photocopie du certificat d'immatriculation volet I)
- 50 1. Véhicule des services de police
- 51 immatriculé au nom d'un service de police
- 52 2a. Véhicule de la protection et de la Sécurité civiles
- 53 immatriculé au nom de l'agence fédérale du « Technisches Hilfswerk » ou d'un organisme public ou privé reconnu, tel que : « Arbeiter-Samariter-Bund », « Deutsche Lebensrettungsgesellschaft », Croix-Rouge allemande, « Johanniter-Unfall-Hilfe », « Malteser-Hilfsdienst », y compris les organisations étrangères apparentées
- 54 2b. Véhicule destiné au transport de l'aide humanitaire





- 55** Véhicule utilisé par une organisation d'utilité publique ou caritative pour le transport d'aide humanitaire destinée à secourir les personnes en détresse. Merci de joindre les pièces justificatives adéquates, p. ex. l'exonération de l'impôt sur les sociétés (utilité publique/bienfaisance), la liste de chargement, l'exonération fiscale selon le §3 n°5a de la loi allemande relative à l'imposition des véhicules motorisés (KraftStG).
- 56** 3. Véhicule des pompiers
- 57** immatriculé au nom d'une unité de pompiers professionnels, volontaires ou d'entreprise
- 58** 4. Véhicule d'un autre service d'urgence
- 59** véhicule immatriculé au nom du service en question et utilisable d'une manière générale uniquement pour des interventions d'urgence ; il doit intervenir dans le cadre d'un service d'urgence organisé de façon autonome et assurant une permanence ou dans le cadre d'une organisation d'aide d'urgence agissant contractuellement pour le compte de services de tutelle ; l'activité doit avoir un niveau d'urgence comparable à celui des pompiers
- 60** 5. Véhicule de l'État fédéral
- 61** immatriculé au nom de l'État
- 62** 6. Véhicule destiné à l'entretien et la maintenance des routes
- 63** Véhicule destiné exclusivement à l'entretien et à la maintenance des routes, y compris les véhicules de nettoyage et de déneigement des voies publiques. Immatriculation au nom d'une collectivité territoriale de droit public ou d'une entreprise privée nécessaire ; utilisation en permanence et exclusivement à ces fins pour le compte des pouvoirs publics. Veuillez fournir une photocopie de l'exonération fiscale selon le § 3 n°3 ou le §3 n°4 de la loi allemande relative à l'imposition des véhicules motorisés (KraftStG).
- 64** 7. Véhicule destiné aux activités foraines et circassiennes
- 65** Véhicule servant exclusivement aux activités foraines ou circassiennes (notamment camping-car, véhicule motorisé pour remorque de vente, de tir, de loterie ou de matériel). Veuillez fournir une photocopie de l'exonération fiscale selon le §3 n°8 de la loi allemande relative à l'imposition des véhicules motorisés (KraftStG) et une photocopie de la carte de commerçant non sédentaire.
- 66** 7a. Véhicules agricoles ou forestiers conçus pour ne pas dépasser une vitesse maximale de 40 km/h
- 67** Indication sous la lettre « T » sur la carte grise. Activité en tant qu'agriculteur ou sylviculteur ou bien entreprise de machines agricoles ou sylvicoles sous-traitante. Garantie que les produits et de biens de consommation sont transportés exclusivement par des entreprises agricoles et sylvicoles.
- 68** 7b. Véhicules électriques
- 69** Véhicules électriques au sens du § 2 n° 1 de la loi sur la mobilité électrique (EMoG) ; il s'agit ici des véhicules électriques fonctionnant avec une batterie, des véhicules électriques hybrides rechargeables ou des véhicules à pile à combustible.
- 70** 7c. Véhicules fonctionnant principalement au gaz naturel (au plus tard jusqu'au 31.12.2023)
- 71** 1) Preuve du système d'alimentation au gaz naturel : GNC (gaz naturel comprimé), GNL (gaz naturel liquéfié) ou moteur bivalent GNL/diesel.
Certificat d'immatriculation, volet I, avec indication de GNC, GNL ou GNL/diesel dans le champ P.3.
2) Preuve de la livraison d'usine : COC (certificat de conformité = certificat CE de conformité) du constructeur du véhicule.
- 72** 8a. véhicule d'exposition
- 73** Le véhicule doit être pourvu d'équipements fixes et permanents destinés à l'usage prévu. Joignez des photos à titre de justificatifs. Une déclaration complémentaire attestant que le véhicule n'est jamais utilisé avec des remorques de transport ordinaires doit éventuellement être fournie.
- 74** 8b. véhicule de vente
- 75** Le véhicule doit être pourvu d'équipements fixes et permanents destinés à l'usage prévu. Joignez des photos à titre de justificatifs. Une déclaration complémentaire attestant que le véhicule n'est jamais utilisé avec des remorques de transport ordinaires doit éventuellement être fournie. Une déclaration complémentaire relative à la vente directe exclusive de produits agricoles propres issus de la production primaire doit éventuellement être fournie (pas d'exploitation purement commerciale).
- 76** 8c. véhicule-atelier
- 77** Le véhicule doit être pourvu d'équipements fixes et permanents destinés à l'usage prévu. Joignez des photos à titre de justificatifs. Une déclaration complémentaire attestant que le véhicule n'est jamais utilisé avec des remorques de transport ordinaires doit éventuellement être fournie. Le rapport surface de chargement/espace d'atelier doit être précisé, il ne doit jamais y avoir de transport de marchandises (p. ex. machines, matériaux), à l'exception des accessoires d'atelier ordinaires.
- 78** 8d. Camping-car (véhicule de transport de chevaux avec grand espace de vie, voir point 10)
- 79** Indication requise dans le certificat d'immatriculation. En cas d'usage comportant une deuxième affectation (p. ex. grande surface de chargement), l'espace de vie (sans la cabine du conducteur ni les extensions latérales) doit représenter au moins 50 % de la surface utile. Indication du rapport surface de chargement/espace de vie à l'aide de schémas de carrosserie. Déclaration relative à l'utilisation exclusivement privée/de loisir.
- 80** L'aspect extérieur du véhicule motorisé reflète parfaitement l'usage indiqué.
- 81** 8e. véhicule radio et car-régie
- 82** Indication requise dans le certificat d'immatriculation. Photos de l'aménagement intérieur.
- 83** 8f. véhicule d'examen médicaux
- 84** 8g. Machine automotrice ou tracteur exploité exclusivement sous la forme d'un véhicule articulé avec engin remorqué.
- 85** P. ex. grue mobile, balayeuse, pompe à béton ou tracteur avec engin remorqué. Joignez aussi une photocopie du certificat d'immatriculation, volet I, de l'engin remorqué. Il ne doit pas y avoir de transport de matériaux de quelque sorte que ce soit, à l'exception des accessoires de la machine automotrice (p. ex. ballast pour grue, tuyaux, eau douce, etc.).
- 86** 8h. Engin de nettoyage des égouts ou cureuse
- 87** Indication dans le certificat d'immatriculation comme machine automotrice ou véhicule spécial. Il ne doit pas y avoir de transport de matériaux de quelque sorte que ce soit, tels que des déchets boueux ou des résidus de nettoyage, à l'exception des accessoires du véhicule de nettoyage d'égouts ou de réservoirs (p. ex. tuyaux, eau douce, etc.).
- 88** 8i. Véhicule d'étalonnage
- 89** Véhicule spécial (éventuellement avec dérogation selon le code allemand d'homologation des véhicules routiers (StVZO)). Le véhicule doit servir principalement à la réalisation ou à l'évaluation de mesures et pas seulement au transport des poids étalon.
- 90** 8j. Tracteur agricole ou forestier
- 91** Indication sous la lettre J (catégorie de véhicule) avec « 87 » ou « 89 » et sous le chiffre 4 (type de châssis) avec « 1000 ». Joignez des photos à titre de justificatifs. Anciens certificats d'immatriculation : indication avec le code 8710.
- 92** 8k. Tracteur porte-outils agricole ou forestier
- 93** Indication sous la lettre J (catégorie de véhicule) avec « 87 » ou « 89 » et sous le chiffre 4 (type de châssis) avec « 2000 ». Joignez des photos à titre de justificatifs. Anciens certificats d'immatriculation : indication avec le code 8720.
- 94** 8l. véhicule historique (avec numéro d'immatriculation spécial, certificat de conformité au titre de véhicule ancien)
- 95** Certificat d'immatriculation avec indicateur spécial « H » ou avec un indicateur rouge accompagné du préfixe « 07 », déclaration relative à l'utilisation exclusivement privée/de loisir.
- 96** 8m. Véhicule-école
- 97** Véhicule destiné exclusivement et en permanence à la formation et équipé d'une double commande. Veuillez transmettre une photocopie du certificat d'immatriculation avec indication d'une double commande ou un rapport d'expertise l'attestant.
- 98** 8n. Autre véhicule
- 99** * Champ obligatoire
- 100** Veuillez décrire séparément dans le champ 30 sur la page 2 et joindre des photos
- 101** 9. Véhicule d'essai
- 102** Indication dans le certificat d'immatriculation conformément au §19 al. 6 du code allemand d'homologation des véhicules routiers (StVZO) ou justificatif de dérogation selon le §70 al. 1 du StVZO.
- 103** 10. Véhicule de transport des chevaux avec espace de vie spacieux





Veillez remplir le formulaire allemand en vous aidant de sa traduction dans votre langue. Merci !



TOLL COLLECT
service on the road

- 104** Le véhicule doit être pourvu d'équipements fixes et permanents destinés à l'usage prévu. L'espace de vie (sans la cabine du conducteur ni les extensions latérales) doit représenter au moins 50 % de la surface utile. Joignez des photos à titre de justificatifs. Le véhicule ne peut pas être exploité en combinaison avec une remorque de transport. Une déclaration relative à l'utilisation exclusivement privée/de loisir est nécessaire ainsi qu'une indication du rapport surface de chargement/espace de vie à l'aide de schémas de carrosserie.
- 109** Je déclare accepter. (au cours de l'inscription en ligne)

